

Vers une parole collective des détenus ?

Entretien avec Joël Sépulcre*

La prison réunit des populations qui partagent un espace mais ne constituent pas pour autant une société. Autoriser une parole collective des détenus permettrait de progresser, mais cette idée se heurte au corporatisme des agents, qui a, lui aussi, ses raisons.

Peut-on dire que les métiers de la pénitencier, et notamment les surveillants, sont aujourd'hui sous tension ?

Certains points font en effet l'objet de fortes revendications, comme les salaires ou les effectifs. Cela explique qu'une partie des missions de l'administration pénitentiaire comme celles qui concernent la réinsertion, officiellement considérées comme centrales, soient gérées et vécues comme une charge de travail supplémentaire, et ainsi tout ce qui amène des déplacements, et en particulier les activités et la formation.

Dans le contexte actuel, les effectifs sont compressés alors même que la population carcérale augmente du fait des politiques sécuritaires mises en œuvre depuis quelques années. En outre, le surcroît de travail semble mal rémunéré tant au regard des conditions d'exercice que de l'image sociale renvoyée aux agents. On peut donc comprendre que cette dimension de la vie carcérale ne soit pas au centre de leurs revendications...

De fait, le syndicalisme majoritaire (dans le monde des surveillants en tout cas), s'intéresse peu aux enjeux sociétaux ou au sens du travail, mais se concentre essentiellement sur des revendications catégorielles. Les questions de sécurité dominent.

Il faut comprendre aussi que la participation aux activités, pour beaucoup de détenus, est avant tout une occasion de sortir de leur cellule, notamment dans les maisons d'arrêt. Ainsi le monde des détenus et celui des surveillants se rejoignent dans une atmosphère où l'attention portée au contenu même des activités est faible. Pour les détenus, l'enjeu est de sortir, de se déplacer un peu... Pour les surveillants, ces mouvements représentent du travail en plus. C'est particulièrement sensible en maison d'arrêt, où les cellules sont occupées à 200, parfois 300%, et où la charge de travail est objectivement très lourde, avec de perpétuelles tensions à gérer. C'est très différent en centre de détention, où chaque détenu est seul dans sa cellule et où la gestion des déplacements est plus simple. Si dans les prisons construites récemment les cellules sont équipées de sanitaires, dans les autres établissements, la douche mobilise plusieurs surveillants : un pour ouvrir la porte et un pour accompagner le détenu... Les surveillants n'ont donc guère le temps matériel de faire autre chose que leur « strict » travail.

Le monde carcéral pourrait-il s'envisager sur le modèle des « parties prenantes », avec une concertation mobilisant les représentants des diverses catégories de la population concernée ?

Cela serait souhaitable et la création d'associations de détenus, par exemple, permettrait probablement une gestion plus fine, des modes de régulation plus efficaces, une remontée plus franche et plus construite des doléances ou aspirations des détenus. Mais une telle option se heurte au refus des syndicats majoritaires. C'est d'autant plus dommage que la question de la sécurité, par exemple, pourrait être travaillée différemment en intervenant en amont et en se donnant les moyens d'apaiser les tensions.

Du coup, la prison est un espace partagé mais se constitue radicalement comme deux mondes séparés, qui se croisent le moins possible et ne se mélangent pas. Typiquement, ce sont souvent les détenus qui font la cuisine (ce sont des postes convoités, car tout le monde n'a pas l'occasion

* Joël Sépulcre est surveillant de prison, syndicaliste passé par FO puis la FSU. Il est aussi président du Comité des œuvres sociales, sportives et culturelles de l'administration pénitentiaire.

de travailler en prison). Un certain nombre de surveillants refuse de manger à la cantine, par crainte que les détenus n'aient craché dans la soupe. Nous vivons en prison dans un monde marqué par une grande défiance. Ce qui s'explique, bien sûr, et on ne va pas faire d'angélisme sur ce point. Mais il me semble qu'il serait possible d'aller vers un peu plus d'harmonie, et que l'émergence, l'organisation, l'écoute institutionnelle de la parole collective des détenus ferait beaucoup pour aller dans ce sens. Mais le droit d'association n'existe pas en prison, ce que l'on peut considérer comme une survivance archaïque (le silence était de règle dans les établissements jusqu'en 1972) et révèle de la part de ceux qui s'y opposent une vision à courte vue.

Les mauvais « scores » de la France dans les classements internationaux peuvent-ils faire évoluer cette situation ?

Malheureusement non, en tout cas pas à court terme. En interne le repli catégoriel a tendance à se renforcer et les politiques ne s'investissent pas suffisamment dans ce champ qui n'intéresse guère la population. On connaît pourtant en Espagne ou au Canada de très bons exemples soit de parole collective organisée, soit de prise en charge par les organisations de détenus d'une partie de la gestion du quotidien.

Il y a, au sein de l'institution, peu de réflexion sur « la prison », sur le sens donné à la peine mais aussi au travail des agents. C'est aussi pour cela que la réinsertion est très peu portée par l'institution et ses personnels. Pour le dire franchement, aujourd'hui ceux qui s'en inquiètent sont un peu pointés du doigt. C'est que cela coûte de l'argent et que les surveillants sont parfois amers devant les activités offertes aux détenus.

Enfin, la tendance actuelle est au regroupement des établissements (alors même que les grandes prisons sont invivables pour les uns et pour les autres), ou à la création d'établissements *hypersécurisés* où les gardiens sont littéralement enfermés.

Propos recueillis par Richard Robert